



Les Pirates

Description

La piraterie d'œuvres musicales est un fléau, qu'il faut combattre avec énergie car il s'agit bien d'un vol, qui nuit aux musiciens, aux compositeurs ainsi qu'aux compagnies de disques, et n'incite pas ces dernières à investir dans la production de créations nouvelles.

Boris Rose

Le plus grand « bootlegger » dans le domaine du jazz fut un ingénieur du son américain, qui enregistrait tous les programmes radio de concerts pour les utiliser dans son catalogue pirate. Boris Rose, décédé en février 2000, inonda le marché mondial avec plus de quatre cents albums, publiés sous quelques quarante marques fantaisistes. Le collectionneur trouvait ainsi ses disques Ozone et Alto, étiquettes les plus connues de sa production, aussi bien dans la Ginza de Tokyo qu'au Lido Musique à Paris. Il ne fut jamais inquiété alors que son nom était connu de tous.

Sam Goody

Boris Rose fut à son tour piraté par le célèbre disquaire de New York, Sam Goody, à l'origine de la marque Alamac. Enfin, l'histoire la plus cocasse est celle d'un amateur de jazz américain, qui réussit à faire fabriquer et distribuer par RCA Victor la série de disques Victor X, en puisant des prises inédites dans les archives de cette compagnie !

Cette production artisanale et éphémère

Parallèlement à ces productions « industrielles », des collectionneurs tant américains qu'européens, ont publié de nombreux inédits, principalement de vieilles émissions radio, mais aussi des versions différentes de celles sélectionnées par les compagnies de disques.

Cette production artisanale et éphémère, avec un tirage de quelques centaines d'exemplaires, reste insignifiante. Elle fut même souvent bénéfique aux compagnies officielles, qui ne disposaient plus des matrices d'origine dans leurs archives : RCA France put ainsi compléter ses intégrales de Duke Ellington en travaillant avec un pirate notoire italien, qui avait diffusé sur son label des versions inconnues au producteur légal – L'unique test-pressing dans le monde de la prise rejetée de I Can't

Give You Anythning But Love de Louis Armstrong en 1930 fut publié par Jazzum Usa dans les années 70 et aussitôt reprise par Columbia, détenteur des droits.

Andorre, capitale de la piraterie

L'apparition du CD, le statut du Domaine Public et Internet ont considérablement freiné ces activités illégales, à l'exception d'Andorre, aujourd'hui capitale de la piraterie. Néanmoins Internet, en l'absence d'une législation internationale sur ce média, laisse la porte ouverte à des sites où, gratuitement, des contenus musicaux privés peuvent être écoutés et téléchargés.

On peut se poser également la question du droit de regard des musiciens sur ce qui doit et peut être publié. De nombreuses interprétations de moindre qualité n'auraient jamais dû voir le jour car elles nuisent à la réputation des artistes.

Youtube

Enfin, Youtube diffuse un nombre considérable de documents sans en vérifier l'origine. Il appartient à l'ayant-droit de porter plainte, d'en justifier la propriété afin de faire retirer de la toile son document audio ou vidéo. Personnellement, un de mes films musicaux a été retiré après intervention de ma part, puis remis cinq fois de suite sous des pseudonymes différents.

De guerre lasse, j'ai abandonné de faire valoir mes droits de producteur. De très nombreuses vidéos sont la propriété de l'INA. Interrogé sur la question, il m'a été répondu que cette diffusion illégale représentait peu par rapport aux accords commerciaux avec You Tube. Ce laxisme conduit à l'impunité et favorise la récidive.

Le côté positif de la piraterie

Avec le recul du temps, force est de constater le côté positif de la piraterie. Sans elle, de nombreux enregistrements auraient été perdus à tout jamais. Le jazz est une musique de l'instant et chaque version est différente. Sans ces pirates, nous n'aurions connu dans le domaine des vieux enregistrements que l'interprétation commerciale d'un arrangement tronqué par la limitation des trois minutes d'une face d'un disque 78 tours, alors que les versions complètes live en font plus du double.

A l'actif de ces pirates : la sauvegarde des émissions AFRS (Armed Forces Radio Service) et des V-Disc (disques de la Victoire) à destination des troupes pendant la seconde guerre mondiale. Ces transcriptions furent détruites après le conflit car les artistes y ont participé gratuitement pour soutenir l'effort de guerre et ni les droits d'auteurs-compositeurs, ni les compagnies de disques ne furent payés par l'État américain.

En résumé, la piraterie à son bon et son mauvais côté. Faut-il pour autant la condamner sans distinction entre la duplication, c.à.d. le vol et l'édition d'archives inédites ?

Cole Porter

Categorie

1. Art et culture

date créée

28 mars 2022
